

et qui relèveraient le niveau de vie des habitants de ces provinces pour le rapprocher de la moyenne nationale, on nous les refuse et on nous met à la portion congrue.

Loin de moi l'intention de critiquer l'Office en disant que, jusqu'à ce jour, on a fait beaucoup trop peu. Cependant, on devrait commencer par faire une étude de la région atlantique et dresser un plan général de développement qui supprimerait l'écart de salaire et de revenu entre la région et le reste du Canada. Que je sache, aucune étude de ce genre n'a encore été rendue publique. On devrait y examiner la pêche, l'agriculture, l'exploitation minière, la fabrication, toutes les industries secondaires et, chose non moins importante, les frais de transport, puisque ces frais influent sur tous les secteurs de l'économie atlantique. Les députés des provinces atlantiques, à la toute fin de la dernière session et au début de la présente, ont vainement essayé de savoir du ministre des Transports (M. Pickersgill) où en était rendue cette étude des frais de transport dans les provinces atlantiques. A mon avis, tant qu'une telle appréciation ne sera pas terminée et que des recommandations n'auront pas été faites pour résoudre nos problèmes particuliers, l'aide qui nous est accordée continuera évidemment d'être provisoire.

Toutefois, monsieur l'Orateur, comme le révèle le Troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada, nos problèmes sont réels et très sérieux, cela nous ne pouvons en douter. En vue de remédier à une telle situation l'Office d'expansion économique de la région atlantique a été fondé, mais il ne réussit pas à le faire. En cette année de célébrations de notre centenaire, je ferais à mon devoir, je crois, si, à titre de représentant des provinces atlantiques, je ne faisais pas tout mon possible pour rendre le gouvernement conscient des effets déplorables qu'a exercés la Confédération dans cette partie-là du Canada. Les provinces atlantiques ont souffert du régime qui a assuré une protection aux industries du Canada central. Il faut nous saigner à blanc pour les nécessités de la vie. Les fabricants canadiens, grâce à la protection des tarifs, ont majoré leurs prix à nos dépens. Tout ici coûte plus cher qu'aux États-Unis, depuis le sac d'épicerie jusqu'à l'automobile, afin de permettre aux fabricants du centre du Canada de prospérer.

Malgré cela, le gouvernement fédéral, au lieu de fournir l'aide requise, continue à faire adopter des mesures législatives qui accroissent le fardeau fiscal des gouvernements provinciaux. Il est beaucoup plus difficile, par exemple, pour les provinces atlantiques de trouver les fonds nécessaires pour payer la moitié des frais de ces programmes conjoints que ce ne l'est pour les provinces plus riches.

Il s'ensuit donc que les provinces atlantiques ne peuvent jouir de services publics comparables à ceux qui existent dans les autres parties du pays sans exiger de leurs contribuables des impôts supplémentaires. A moins qu'on ne reconnaisse ce fait, les gens des Maritimes ne pourront bénéficier de services publics conformes aux normes nationales. En fait, le régime actuel ne fait qu'accentuer les différences entre les diverses parties du pays.

En général, les habitants des provinces atlantiques constatent que le montant des dépenses prévues s'accroît plus rapidement que le nombre des sources de revenu disponibles. Dans le domaine de l'enseignement, par exemple, les sommes nécessaires au cours des prochaines années sont effarantes. Le gouvernement fédéral a consenti à accroître sa quote-part des frais de l'enseignement secondaire, mais il a aussi décidé de ne plus rembourser les dépenses affectées à la formation professionnelle, sauf dans le cas des adultes. Aujourd'hui, la formation professionnelle revêt une importance capitale dans notre système d'enseignement. Les provinces atlantiques ont même besoin d'une plus grande aide pour développer leurs programmes routiers.

Si l'Office d'expansion économique de la région atlantique n'accroît pas ses subventions, nous continuerons à grever considérablement le budget des habitants de ces provinces. Un projet qui, à mon sens, devrait retenir l'attention de l'Office, c'est l'établissement de centres de casiers à homards dans les provinces atlantiques. Le 28 avril 1967, par exemple, une tempête imprévue et très violente a dévasté et détruit les casiers à homards installés le long de la côte, de Guysborough à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse. Dans certaines régions, les pêcheurs ont perdu plus de 90 p. 100 de leurs casiers. Cette perte cause de grands problèmes financiers aux pêcheurs visés, mais elle n'est pas la plus grave. Dans cette entreprise commerciale, le temps est un facteur essentiel, et lorsqu'un pêcheur de homards perd ses casiers au début de la saison, sa principale source de revenu peut facilement disparaître avec ses casiers, car il lui faudra au moins trois semaines pour reconstruire ses casiers même en travaillant sans relâche.

Cette industrie vaut autour de 23 millions de dollars aux provinces atlantiques et à peu près 13 millions de dollars aux pêcheurs de la Nouvelle-Écosse. J'ai dit que la tempête récente avait endommagé environ 90 p. 100 des cages dans certaines régions de la Nouvelle-Écosse. Il ne s'agit pas d'une catastrophe isolée, mais qui ne se répète que trop souvent. En fait, il n'y a pas plus de deux ans, les banquises—menace constante sur la côte est—ont détruit un grand nombre de cages. Je